



## **Compte rendu de l'Assemblée Générale 2024**

Présents : ASCH 34, AGJSEP LR, ASPPT 30, ASCUM GOLF, ASPTT 34, ATSCAF 34, COCDP 30, GAZELEC 30, GAZELEC 34, GCDM MONTPELLIER, J'CHU ACTIF 30.

Représentés : Néant

### **1) Bilan sportif :**

Notre président JB BARDY dresse le bilan Moral et Sportif de l'année écoulée :

#### **Compte rendu de la saison 2024 et calendrier 2025**

Bonjour à toutes et tous et merci d'être présents

Avant d'ouvrir la séance, j'aimerais que l'on ait une pensée pour les membres qui nous ont quittés cette année, que ce soient les présidents, secrétaires ou joueurs(es) des AS. Hommage à eux et tous nos remerciements pour leur participation et leur engagement.

#### **Divers points à noter :**

- On peut constater une nette augmentation des participants :
  - 2020 et 2021 : entre 40 et 50 joueurs(es),
  - 2022 : 50/60 joueurs(es),
  - 2023 : 80/100 voire plus sur certain parcours 110 joueurs(es).
  - 2024 : 110/130 joueurs(es) sur la plupart des parcours et jusqu'à 135.

Le Championnat se déroule sur 7 manches qualificatives limitées à 15 joueurs par AS et 1 finale où l'on ne peut avoir que 54 joueurs(es). La moyenne de participants a été de 116 personnes sur les parcours où Guy Darbousset et moi-même avons mis tout en œuvre pour chacun puisse jouer sur un parcours aussi correct que possible. Nous avons été obligés d'annuler Vacquerolles cette année pour cause d'alerte orange.

Nous avons un classement individuel H/F sur 7 manches + la finale, et un par équipe sur 3 joueurs(es) sur 7 manches.

Je remercie toutes les AS et leurs membres pour leur implication dans la bonne marche de notre Championnat.

Ma gratitude à toute l'équipe de l'ASPPOM, sur laquelle on peut compter pour l'organisation, toujours dans de bonnes conditions.

- Cependant certains points plus négatifs sont à relever :

Certains joueurs(es) inscrits ne se sont pas présentés au départ ce qui est très malveillant vis-à-vis du club receveur et surtout pour Guy et moi-même qui sommes sur la base de départ. Je demande donc aux capitaines de bien motiver leur joueurs(es) afin d'éviter ce genre de désagrément...

Sur les golfs de Lamalou, il a fallu faire la police, pour le non-respect du parcours et notamment du

trou numéro 5 ou certains joueurs(es) ont joué plusieurs balles et on a marqué jusqu'à 12 coups, **pour rappel le score maximum est 8 au-delà on ramasse la balle voire règlement intérieur et sportif de l'ASPPOM.** À Fontcaude, PSL et Fabrègues certains joueurs(es) ont pris tout leur temps pour jouer. Là encore Il a fallu faire la police et comme je le dis au départ, je préfère voir une équipe attendre au départ plutôt que d'avoir plusieurs trous de retard.

Il est impératif d'appliquer le règlement, respecter l'étiquette et les consignes fédérales : le premier prêt joue et on boucle le parcours dans la limite de 2h.

Une fois la carte signée, il ne sera plus possible de revenir en arrière. On respecte aussi le parcours et le relève-pitch doit servir et ne pas rester dans le sac ou la poche.

Bravo à tous les capitaines des AS pour leur compréhension et leur fairplay.

Je tiens à remercier également tous les intervenants pour leur aide, que ce soient les jardiniers, les secrétaires ou les responsables des golfs et les restaurateurs.

### **Calendrier et Tarifs 2025**

Les inscriptions se feront comme les autres années sur le site du GIE

<https://www.linscription.com/pro/circuits-sudfrancegolf.php>

Voici le calendrier pour 2025.

Le tarif des greenfees est fixé à 29€.

<http://www.asppom.org/> pour les départs et les classements

### **Compétitions 2025**

Elles sont sur le site de l'ASPPOM : [Association ASPPOM](#)

<b>Manches</b>	<b>ASPPOM</b>	<b>Golf</b>
<b>1</b>	<b>22 mars 25</b>	<b>Vaquerolles Par/Vague</b>
<b>2</b>	<b>19 avr. 25</b>	<b>Massane Par/Vague</b>
<b>3</b>	<b>10 mai 25</b>	<b>Fontcaude</b>
<b>4</b>	<b>14 juin 25</b>	<b>Fabrègues Par/Vague</b>
<b>5</b>	<b>13 sept 25</b>	<b>Lamalou <b>Rappel DZ</b></b>
<b>6</b>	<b>27 sept. 25</b>	<b>PSL</b>
<b>7</b>	<b>11 oct. 25</b>	<b>Fabrègues Par/Vague</b>
<b>F8</b>	<b>15 nov. 25</b>	<b>Coulondres</b>

Par vague : explications par JB

Sur certain parcours très compact vous ferez 2 tours en jouant 1 balle par joueurs

Chaque vague se jouera par 36 joueurs et en 2H

1<sup>er</sup> vague suivant la possibilité de départ de 8H à 10H (ou 8H30 à 10H30)

2<sup>ème</sup> vague 10H30 à 12H30

3<sup>ème</sup> vague 13H à 15H

Et possibilité d'une 4<sup>ème</sup> vague de 15H30 à 17H30

Pour toutes les équipes ne pouvant finir dans le temps imparti se verra sortir du parcours pour laisser la place aux vagues suivantes

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

## **2) Bilan financier :**

### **Approbation des comptes pour 2024**

<b>COMPTABILITE ASPPOM 2024</b>		
<b>Clôture des comptes au 30/11/2024</b>		
	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
<b>REPORT AN au 01/11/2023</b>		<b>619,88</b>
Cotisations		2436
Apéritif AG 10/02/2024	55,8	
Frais bancaires Crédit Mutuel	50	50
Frais divers	0	
Défraiement Guy et JB	350	
Abonnement site internet ASPPOM	39	
Assurance ALLIANZ	84,57	
<b>FINALE</b>		
Invitation Marion FABRE	29	
Apéritif	600	
Lots	1397,25	
	<b>2605,62</b>	<b>3105,88</b>
<b>SOLDE AU 30/11/2024</b>	<b>500,26</b>	

<b>évolution inscrits</b>	
2024	203
2023	181
2022	193

<b>évolution cotisations</b>	
2024	2436
2023	1810
2022	1930

Ceci n'est qu'un compte rendu succinct, notre trésorière tient bien entendu, et en toute transparence, à votre disposition, le détail précis de la comptabilité (récapitulatif, factures et relevés bancaires).

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

### **- Prévisionnel pour 2025 et perspectives**

<b>BUDGET PREVISIONNEL ASPPOM 2025</b>		
	<b>DEBIT</b>	<b>CREDIT</b>
<b>REPORT AN au 01/11/2024</b>		<b>500,26</b>
Cotisations		2436
Apéritif AG 01/02/2025	60	
Frais bancaires Crédit Mutuel	50	50
Frais divers	100	
Défraiement Guy et JB	350	
Abonnement site internet ASPPOM	40	
Assurance ALLIANZ	85	
<b>FINALE</b>		
Invitation Marion FABRE	30	
Apéritif	600	
Lots	1100	
	<b>2415</b>	<b>2986,26</b>
<b>SOLDE AU 30/11/2025</b>	<b>571,26</b>	

Reconduction 2024

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

### **Cotisations 2025**

Chaque année le montant de la cotisation annuelle et individuelle est fixé en assemblée générale. Le montant de **12€** par participant est proposé pour 2025.

Un virement par AS est hautement souhaitable, à défaut un paiement global par chèque, à envoyer avec la liste des adhérents à l'ASPPOM à notre trésorière Isabelle PERALDI.

### **3) Révision des statuts**

Les Statuts et le Règlement intérieur sont consultables sur le site de l'ASPPOM :

[Association ASPPOM](#)

**Pas de changement des Statuts**

*Vote : Pas de vote en AG*

### **4) Approbation du règlement intérieur et Sportif**

*- Modifications de notre règlement sportif*

Liste des pavés modifiés :

#### **Article 8 Qualification pour la finale : Article modifié (en rouge)**

**8.2 - en individuel : 54 participants, qualifiés au mérite après neutralisation des deux moins bons scores de la saison (voire 1, cf article 8.3). Le nombre de finalistes Dames et Messieurs sera déterminé au prorata des inscrits. Pour chacun de ces classements, seront retenus les meilleurs scores neutralisés. Repêchage en descendant le classement en cas de défection de qualifiés.**

**8.3- En cas d'annulation définitive par suite d'intempérie (voir article 10), s'il est impossible de reprogrammer la ou les compétitions annulées il n'y aura neutralisation qu'un seul moins bon score au lieu des deux prévus au paragraphe 8.2.**

#### **Article 10- Cas d'annulation d'une compétition : Article modifié (en rouge)**

**Une compétition pourra être annulée ou la veille de celle-ci dans le cas d'une alerte météo « orange » ou plus.** Dans ce cas, la compétition sera reportée. Si ce report ne s'avère pas possible, notamment à cause de la proximité de la phase finale, la compétition sera annulée.

*Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés*

## **5) Élection du Conseil d'administration**

Comme prévu à l'article 12 de nos statuts, l'association est dirigée par un conseil de 8 membres, élu pour une année par l'Assemblée générale. Celui-ci est renouvelable chaque année. Les membres sont rééligibles.

Les candidats suivants se présentent au CA de l'ASPPOM :

Jean Bernard BARDY - Olivier RICHARD - Isabelle PERALDI - Guy DARBOUSSET- Daniel MARTINEZ- Marie-Annick CARRE – Yves LEMASSON – et Catherine RIVERE.

### ***Vote : voté en AG à l'unanimité des présents et représentés***

A l'issue de l'AG, le CA, nouvellement élu après le vote en AG a désigné les membres du bureau :

**Président : JB BARDY**

**Vice-Président : Olivier RICHARD**

**Trésorière : Isabelle PERALDI**

**Trésorier Adjoint : Guy DARBOUSSET**

**Secrétaire : Daniel MARTINEZ**

**Secrétaire Adjoint : Yves LEMASSON**

## **6) Questions diverses**

### **Question 1 :**

Point soulevé par la Capitaine de l'ASCUM : pourquoi ne reviendrons nous pas au système de prorata Dames / Messieurs pour sélectionner les qualifiés à la finale, comme cela se pratiquait les deux premières années de compétition ?

**Réponse :** Après d'intenses discussions, et pour valoriser la participation féminine cette proposition a été soumise au vote et adoptée, ce qui a engendré la modification de l'article 8.2 de notre règlement intérieur

### **Question 2:**

- Tout d'abord, suite à l'annulation du dernier tour des rencontres P&P, il a été proposé par le capitaine du Gazelec 34 de passer à 4 rencontres l'éligibilité pour prétendre à disputer la finale si les joueurs ont 6 rencontres jouées pour que ce soit à l'identique de 5 rencontres éligibles pour 7 rencontres disputées.

Il demande de mettre ce sujet à l'ordre du jour de l'AG de l'ASPPOM et d'inclure dans le règlement, si unanimité, la phrase suivante :

" En cas de rencontres annulées pendant le championnat le nombre minimal de parties jouées pour pouvoir participer à la finale est de 2 parties en moins que le total des rencontres disputées pendant le championnat ".

**Réponse : La réponse a été apporté dans la modification de l'Article 8 pavé 3**

**Question 3 :** Posée par le même capitaine du Gazelec 34

- Cette année, la finale disputée sur le 9 trous de Coulondres n'a pas été pour de nombreux joueurs une partie de plaisir. Il n'y a qu'à regarder les résultats !

Même si la prestation restaurant est très bonne, nous te demandons ainsi qu'au bureau de l'ASPPOM, d'organiser cette finale sur un vrai parcours P&P.

Dans l'Hérault et l'Aude, les golfs de Narbonne et de La Grande Motte sont des parcours de ce type avec 18 trous. Il y a aussi Fontcaude et Massane (9 trous).

Notre club demande donc que la finale soit organisée sur un des deux premiers golfs cités, nos responsables et moi-même ayant de très bonnes relations

avec leurs directeurs respectifs et pouvant les convaincre qu'une soixantaine de joueuses et joueurs seront les bienvenus pendant une matinée suivie du repas.

**Réponse :** Pour organiser la finale sur d'autres parcours. Plusieurs possibilités FONTCAUDE, la Fabrègues et LA GRANDE MOTTE. L'organisation se renseigne pour la faisabilité et demande aux responsables des Associations s'ils ont des contacts préférentiels avec le Golf de La Grande Motte, car pour l'instant leur responsable ne souhaite pas accueillir l'ASPPOM. Pour Fabrègues le problème qui se pose est la possibilité de faire jouer 54 joueurs en shot gun. Pour Fontcaude le problème est pour l'instant est la restauration sur place, Marie Annick CARRE se renseigne à ce sujet.

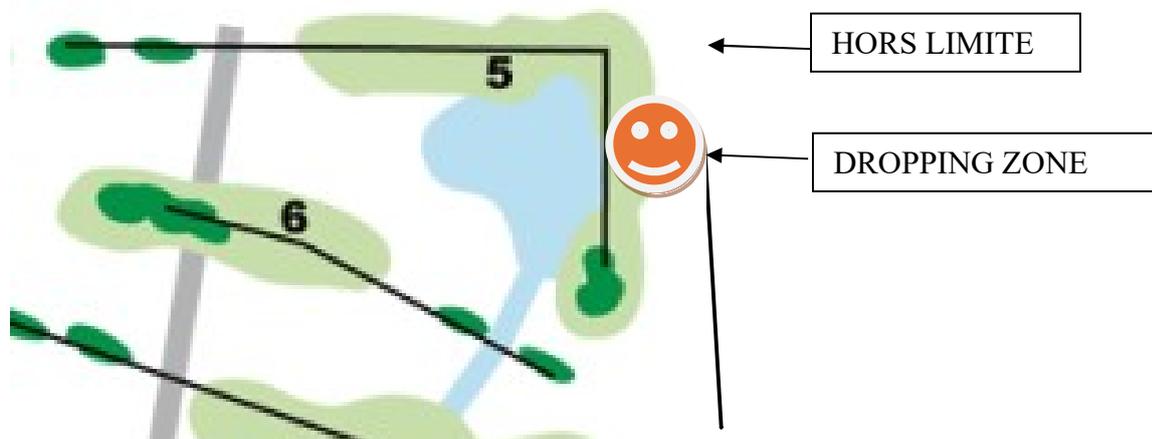
**Question 4 :** Pourquoi les meilleurs joueurs ne sont pas regroupés pour la Finale.

**Réponse :** Ce n'est pas la vision de l'organisateur, pour des raisons de temps de jeu et le mélange des niveaux a toujours été privilégié.

**Question 5 :** Trouver une solution pour éviter les retards sur le trou 5 de LAMAOU

**Réponse :** Un rappel sera fait lors de la compétition de LAMALOU sur la mise en place d'une Dropping Zone au trou n° 5 (le trou où il y a de l'eau à sauter.).

Après une balle dans l'eau le joueur devra se dropper avec 1 coup de pénalité sur la Dropping Zone. Après une balle Hors Limite à Gauche le joueur devra se dropper sur la Dropping Zone avec 2 coups de pénalité.



Question 6 : Après discussion sur le coût des assurances il a été demandé par plusieurs association les coordonnées de l'assurance l'ASPPOM.

Réponse : **Vous pouvez appeler l'assurance ci-dessous de la part de MARTINEZ Daniel, ils sont au courant.**

Anne-Sophie GOMEZ Collaboratrice d'Agence Allianz.

Agence Michel ROUMAGNAC

9 rue Guizot

BP 71454

30017 Nîmes cedex 1

04.66.67.36.01

[roumagnac.nimes@allianz.fr](mailto:roumagnac.nimes@allianz.fr)

ORIAS N° 11061941